

Impôt sur le revenu—Loi

de profiter de l'inflation, le gouvernement prenait une mesure sage, une mesure qui supprimait un conflit inhérent d'intérêts dans la façon dont il était dirigé ou dont il s'acquittait de ses fonctions. A l'époque où l'on ne pratiquait pas l'indexation en fonction de l'inflation, le gouvernement était dans un certain sens tenté d'encourager l'inflation car à mesure que grimpaient les salaires des contribuables, il en bénéficiait en empochant davantage de recettes fiscales grâce aux impôts relevés qu'il percevait sur les revenus accrus des contribuables. Tout le monde sait que le gouvernement libéral précédent a succombé à une grande variété de tentations, mais nous pouvons au moins lui savoir gré d'avoir éliminé cette tentation en décidant d'indexer les fourchettes d'impôt et ces avantages fiscaux.

Les mesures que propose le gouvernement actuel auront certes pour effet, voulu ou non, d'accroître les recettes du gouvernement par rapport à ce qu'elles auraient été autrement. Or il faut noter que les hausses de recettes dont nous parlons s'accroîtront de façon cumulative de sorte que lorsque nous en arriverons aux années 1990, le gouvernement pourra peut-être aller chercher deux ou trois milliards de dollars de plus dans la poche des contribuables grâce à cette modification toute simple et apparemment insignifiante qu'il propose à la Loi de l'impôt sur le revenu. Il semble que le gouvernement ait décidé de revenir à la pratique de profiter de l'inflation. Compte tenu des dispositions du projet de loi C-84, lorsque le taux d'inflation sera de 3 p. 100 ou moins, le gouvernement fera main basse sur la totalité de l'augmentation attribuable à ce taux d'inflation. Lorsque ce dernier dépassera 3 p. 100, le gouvernement prendra 3 p. 100 sur l'augmentation du revenu qui résultera de l'inflation.

Je crois très important de souligner la différence entre une hausse de revenu réel et l'augmentation imaginaire ou illusoire que l'inflation apporte aux salariés et, en fait, à tous ceux qui paient des impôts. Ces gains sont totalement illusoire étant donné que la valeur réelle du revenu n'augmente pas. Par conséquent, en empochant ce gain illusoire de 3 p. 100, le gouvernement manque de sagesse du point de vue économique et, à certains égards, il se conduit même de façon immorale.

Le gouvernement a démontré à la Chambre et aux citoyens que, lorsqu'il s'agissait de ses propres priorités, de récompenser les grandes sociétés qui le soutiennent ou de renflouer les banques et les sociétés pétrolières, il disposait de tout l'argent dont il avait besoin. Lorsqu'on lui a demandé d'accorder des exemptions d'impôt sur demande, en quelque sorte, pour les riches et les puissants, le gouvernement n'a pas dit qu'il n'avait pas d'argent pour les financer. Il n'a pas dit qu'il manquait d'argent pour rembourser à 100 p. 100 les dépôts de plus de \$60,000 dans les banques qui ont fait faillite. Nous ne l'avons pas entendu dire à Gulf qu'il ne pouvait pas lui accorder l'exemption d'impôt qu'elle demandait. Le gouvernement s'est montré toujours très obligeant lorsqu'il s'agissait de répondre à ce genre de demandes. Par exemple, quand on lui a demandé

des subventions pour implanter une usine d'automobiles, le gouvernement a sorti son chéquier avant même d'en être prié. Ce n'est plus de la générosité, mais plutôt de la prodigalité. Le Canadien moyen n'a pas eu droit à autant de générosité. Il ne doit pas s'y attendre de la part de ce gouvernement conservateur qui, paradoxalement, se qualifie de «progressiste» alors que l'étiquette conservatrice est celle qui lui convient le mieux.

A propos de la désindexation des tranches d'imposition, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a également souligné les conséquences que cela aura pour les contribuables qui se trouvent au bas de l'échelle des hauts revenus. En fait, il s'agit-là d'une comparaison entre les gens à l'aise, les riches et les très riches. Le député qui m'a précédé a, je pense, cité des chiffres exacts lorsqu'il a mentionné les conséquences de cette mesure pour les contribuables qui ont un revenu de \$30,000 à \$40,000 par rapport à ceux dont le revenu atteint \$200,000. La désindexation des tranches d'imposition a, proportionnellement, des effets beaucoup plus marqués pour ceux qui se situent au bas de cette échelle que pour les gens très riches. Bien sûr, le député de Windsor-Ouest n'a pas mentionné que nous devons cette situation au fait que les libéraux avaient supprimé les taux d'imposition progressifs en 1981, je crois. C'est l'une des raisons pour lesquelles la désindexation a plus de conséquences sur les revenus moyens. Sans doute ne faut-il pas s'attendre à ce que l'ancien gouvernement reconnaisse son erreur à laquelle le gouvernement actuel n'a pas remédié. J'ajouterai à cela que ces conséquences pour les contribuables à revenu de \$30,000 à \$40,000 vont se répéter d'une année à l'autre. Ces personnes verront, d'année en année, la désindexation leur enlever une plus grande partie de leur revenu qu'aux gens très riches.

Si je puis me le permettre, sans trop m'éloigner du texte ni de l'esprit de l'amendement, je voudrais comparer le traitement que le gouvernement réserve en général aux contribuables à revenu moyen et faible et celui qu'il réserve aux contribuables à revenu élevé. Par exemple, nous savons que les contribuables ayant un revenu imposable supérieur à \$150,000 ont réalisé à peu près dix fois plus de gains en capital que ceux ayant un revenu imposable de \$20,000 à \$30,000. C'est évidemment compréhensible. C'est là quelque chose dont les planificateurs fiscaux étaient bien conscients avant de commencer à analyser et même avant de devoir analyser l'incidence des mesures fiscales. Toutefois, lorsqu'on examine la fiscalité et les mesures que le gouvernement prend et ne prend pas, il nous faut comparer les deux côtés. Il nous faut examiner ce que les spécialistes appellent, peut-être un peu présomptueusement au goût de certains, des dépenses fiscales. Il faut examiner les exemptions que les dépenses fiscales permettent aux contribuables à revenu élevé. Beaucoup d'intervenants ont déjà signalé que l'exonération fiscale pour gains en capital compensait les pertes que les riches, les contribuables à revenu élevé, accuseraient si l'exemption était supprimée.